

PIEDS GELES HABITABLES 21 NOVEMBRE 2021 CRETEIL C.V.B.M. GRADE 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'intérieur du club.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la cabine de départ, ou quand la ligne de départ est déplacée, soit au bateau comité soit à proximité de la ligne de départ.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 5 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses : il est prévu un maximum de 7 courses par jour.

Date	Classe
21/11/2021	TOUTES

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h30.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon CORSAIRE.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est située dans les darses du port de Bonneuil et, si le courant le permet, sur la Marne.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont affichés au tableau officiel d'information.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des lettres et chiffres.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée numérotée « 1 »	Cylindrique jaune numérotée	Bouée numérotée « 1 »

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera affichée avec les parcours.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Sans objet

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera la même que la ligne de départ.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	Construit temps compensé	45 minutes	60 minutes	75% du temps du 1er

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [emplacement].

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 20 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le club house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 10h00, et au plus tard 30 minutes avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Sans objet

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du club.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

28. PRIX

Des prix seront décernés selon disponibilité.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course :

Président du jury : Patrick VILAIN

ANNEXE PARCOURS »

Les bouées de parcours sont numérotées conformément au plan joint. Le nombre de tour à effectuer et l'ordre de passage des bouées est précisé par une lettre et un chiffre.

La lettre et le chiffre sont affichés sur la ligne de départ.

Des bouées peuvent être mouillées pour signaler un haut fond. Elles ne sont pas des marques de parcours.

